



MOTION POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL

L'intersyndicale CGTR, FO, FSU, Solidaires et UNEF considère que le projet de loi travail remet en cause les principes fondamentaux de protection des salariés pour lesquels a été instauré le code du travail depuis 1910.

Le code du travail est un acquis des luttes sociales qui garantit aux salariés des droits collectifs égaux sur l'ensemble du territoire national et une protection contre la répression patronale.

Le projet de loi travail prévoit qu'un accord d'entreprise puisse déroger à la Convention Collective et au Code du Travail au détriment des salariés. Il n'y aurait donc plus ni garanties, ni protections collectives nationales notamment, en matière d'emploi, de temps de travail et de rémunération des heures supplémentaires. Chaque entreprise ferait alors sa "loi" et pourrait définir ses propres règles.

La hiérarchie des normes et le principe de faveur qui constituent le socle des conquêtes sociales arrachées depuis plus d'un siècle, seraient détruits. Les salariés et leurs organisations syndicales seraient livrés, entreprise par entreprise, à l'arbitraire patronal.

Alors que les salariés vivent de plus en plus dans la précarité, les retraités continuent de s'appauvrir et les jeunes sont frappés de plein fouet par le chômage. Les négociations salariales sont bloquées sur ordre du patronat du BTP.

Depuis plusieurs décennies, les politiques d'exonérations et de défiscalisation n'ont pas servi à résorber le chômage alors que notre région est dans une situation de crise majeure, d'emploi, de logement, de pouvoir d'achat...

Défiscalisation avec les loi Girardin, Perben, LOOM, LOPOM, LODEOM, zone franche globale, annualisation du temps de travail ont permis aux entreprises d'augmenter leur compétitivité sur le dos des salariés et de conforter leurs bénéficiaires.

Donner de plus aux entreprises la liberté de licencier sans contrainte, pour soit disant embaucher, serait un retour vers une forme d'esclavage du salarié !

Pour ces raisons, l'intersyndicale estime que ce projet est une régression pour notre modèle social républicain et ne peut pas être amendé.

La grève interprofessionnelle du 31 mars 2016 est une étape dans la construction du rapport de force pour obtenir le retrait du projet de loi travail.

Fait à St Denis, le 31 mars 2016